



Le Maire
Député de l'Essonne

Reçu le 27/6/2014

Étampes, le 20 juin 2014

Madame,

Par correspondance en date du 10 juin courant, vous avez souhaité me transmettre l'avis défavorable émis par l'association Portes de l'Essonne Environnement au projet d'Autoroute Ferroviaire Atlantique dans le cadre de l'enquête d'utilité publique.

J'en ai attentivement pris connaissance et je tiens à vous remercier personnellement de votre initiative.

Je partage en effet pleinement votre analyse face à l'absence extrêmement préjudiciable de concertation caractérisant la conduite de ce projet et vos légitimes inquiétudes quant à son impact global, en l'état actuel du tracé.

J'étais donc intervenu auprès de Monsieur Frédéric CUVILLIER, Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, de Monsieur Jacques RAPOPORT, Président de Réseau Ferré de France et de Monsieur Guillaume PEPY, Président de la SNCF.

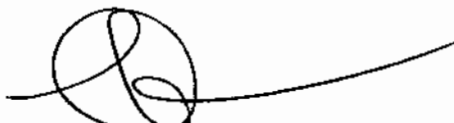
Pour votre parfaite information, vous trouverez, ci-joint, copie des courriers que je leur avais adressés et de la réponse apportée par Monsieur RAPOPORT.

En outre, à ma demande, une motion sollicitant des informations complémentaires dans le cadre d'une concertation élargie et l'organisation d'une nouvelle enquête publique sera examinée à l'occasion du prochain conseil municipal.

Naturellement, je ne manquerai pas de vous tenir informée de l'évolution des différentes démarches engagées.

Dans cette attente, et restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes respectueux hommages.



Franck MARLIN

Madame Sylvie MONNIOTE-MÉRIGOT
Portes de l'Essonne Environnement
42, rue des Lilas
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE

FM/TJ/06-14



*Le Maire
Député de l'Essonne*

Étampes, le 12 mai 2014

Monsieur le Ministre,

Je souhaite appeler votre attention sur le projet d'autoroute ferroviaire atlantique, qui traverserait ma commune et les villes du Sud Essonne desservies par la ligne Orléans-Paris.

Je tiens à vous faire part de mon plus vif étonnement face à la méthode employée, qui se caractérise par une absence de concertation et de consultation des élus locaux concernés, ces derniers ayant été manifestement placés devant le fait accompli en prenant connaissance du dossier d'enquête publique.

Ainsi, et compte-tenu des informations préoccupantes qui ont été divulguées par voie de presse, la mise en œuvre de cette liaison suscite de légitimes interrogations quant à son impact global, non seulement en matière de nuisances sonores mais également sur la sécurité ferroviaire ainsi que sur le trafic fret et voyageurs de la ligne empruntée par les convois.

La dimension de ces derniers, supérieure à un kilomètre et représentant l'équivalent de soixante semi-remorques, ainsi que leur circulation nocturne, génèrent en effet une vive préoccupation parmi les riverains.

Si je partage pleinement les objectifs de protection de l'environnement et de désengorgement du réseau routier auxquels répond le développement du feroutage, il convient néanmoins de les concilier avec la protection du cadre et de la qualité de vie des habitants, afin de se prémunir de tout transfert de nuisance auquel je ne pourrais me résoudre.

Je tenais ainsi à vous relayer les inquiétudes m'ayant été exprimées et je vous serais reconnaissant de bien vouloir y répondre en apportant l'ensemble des éléments d'information nécessaires.

Vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Monsieur Frédéric CUVILLIER
Secrétaire d'État chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

FM/TJ/05-14



*Le Maire
Député de l'Essonne*

Étampes, le 12 mai 2014

Monsieur le Président Directeur Général,

Je souhaite appeler votre attention sur le projet d'autoroute ferroviaire atlantique, qui traverserait ma commune et les villes du Sud Essonne desservies par la ligne Orléans-Paris.

Je tiens à vous faire part de mon plus vif étonnement face à la méthode employée, qui se caractérise par une absence de concertation et de consultation des élus locaux concernés, ces derniers ayant été manifestement placés devant le fait accompli en prenant connaissance du dossier d'enquête publique.

Ainsi, et compte-tenu des informations préoccupantes qui ont été divulguées par voie de presse, la mise en œuvre de cette liaison suscite de légitimes interrogations quant à son impact global, non seulement en matière de nuisances sonores mais également sur la sécurité ferroviaire ainsi que sur le trafic fret et voyageurs de la ligne empruntée par les convois.

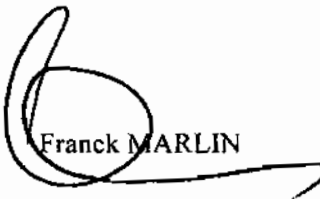
La dimension de ces derniers, supérieure à un kilomètre et représentant l'équivalent de soixante semi-remorques, ainsi que leur circulation nocturne, génèrent en effet une vive préoccupation parmi les riverains.

Si je partage pleinement les objectifs de protection de l'environnement et de désengorgement du réseau routier auxquels répond le développement du feroutage, il convient néanmoins de les concilier avec la protection du cadre et de la qualité de vie des habitants, afin de se prémunir de tout transfert de nuisance auquel je ne pourrais me résoudre.

Je tenais ainsi à vous relayer les inquiétudes m'ayant été exprimées et je vous serais reconnaissant de bien vouloir y répondre en apportant l'ensemble des éléments d'information nécessaires.

Vous en remerciant par avance,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président Directeur Général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Franck MARLIN

Monsieur Jacques RAPOPORT
Président Directeur Général
Réseau Ferré de France
92, Avenue de France
75648 PARIS Cedex 13

FM/TJ/05-14

ETAMPES



*Le Maire
Député de l'Essonne*

Étampes, le 12 mai 2014

Monsieur le Président,

Je souhaite appeler votre attention sur le projet d'autoroute ferroviaire atlantique, qui traverserait ma commune et les villes du Sud Essonne desservies par la ligne Orléans-Paris.

Je tiens à vous faire part de mon plus vif étonnement face à la méthode employée, qui se caractérise par une absence de concertation et de consultation des élus locaux concernés, ces derniers ayant été manifestement placés devant le fait accompli en prenant connaissance du dossier d'enquête publique.

Ainsi, et compte-tenu des informations préoccupantes qui ont été divulguées par voie de presse, la mise en œuvre de cette liaison suscite de légitimes interrogations quant à son impact global, non seulement en matière de nuisances sonores mais également sur la sécurité ferroviaire ainsi que sur le trafic fret et voyageurs de la ligne empruntée par les convois.

La dimension de ces derniers, supérieure à un kilomètre et représentant l'équivalent de soixante semi-remorques, ainsi que leur circulation nocturne, génèrent en effet une vive préoccupation parmi les riverains.

Si je partage pleinement les objectifs de protection de l'environnement et de désengorgement du réseau routier auxquels répond le développement du feroutage, il convient néanmoins de les concilier avec la protection du cadre et de la qualité de vie des habitants, afin de se prémunir de tout transfert de nuisance auquel je ne pourrais me résoudre.

Je tenais ainsi à vous relayer les inquiétudes m'ayant été exprimées et je vous serais reconnaissant de bien vouloir y répondre en apportant l'ensemble des éléments d'information nécessaires.

Vous en remerciant par avance,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Franck MARLIN

Monsieur Guillaume PEPY
Président
SNCF
34, rue du Commandant René Mouchotte
75699 PARIS Cedex 14

FM/TJ/05-14



Paris, le 17 JUIN 2014

Le Président

Monsieur Franck MARLIN
Député de l'Essonne
Maire d'Etampes
Place de l'Hôtel-de-Ville
BP 109
91150 Etampes

19 JUIN 2014

Monsieur le Député,

Vous avez attiré mon attention sur les conditions de consultation du public pour le projet d'Autoroute Ferroviaire Atlantique proposé par l'Etat et sur les impacts que celui-ci pouvait avoir en termes de nuisances et de sécurité des populations et des circulations ferroviaires.

Conformément aux obligations faites aux maîtres d'ouvrages, l'enquête publique en cours vise précisément à recueillir l'avis du public sur ce projet de report modal, ainsi que les impacts associés et les mesures proposées pour y remédier.

Cette enquête qui s'étend sur plus de 1 000km et sur le territoire de plus de 470 communes est d'une ampleur atypique. Les équipes de RFF, en lien avec la Préfecture du Pas de Calais et sous l'égide de la Commission d'Enquête, ont mis en place un dispositif complet visant à assurer la bonne information du public au travers de 40 lieux d'enquête et registres, 80 permanences, 300 affiches, 450 DVD, un registre électronique.

Vous avez bien voulu accueillir en votre mairie deux permanences de la Commission d'Enquête, les 6 et 28 mai 2014, et je vous en remercie.

Je vous confirme que RFF est particulièrement à l'écoute et attentif à ce que les inquiétudes exprimées par les personnes concernées par nos projets trouvent une réponse appropriée et précise : la procédure d'enquête publique en cours vise à y répondre, dans le cadre prévu par la loi des échanges avec la Commission d'Enquête. Cette dernière est en effet garante de l'égal accès à l'information de toutes les populations concernées, et porteuse des recommandations éventuelles de modification du projet proposé.

Dans cette procédure légale, RFF ne peut répondre individuellement à chaque sollicitation, mais le fera bien entendu de manière globale et concertée, au travers d'un mémoire en réponse aux observations émises par la Commission d'Enquête.

"Réseau ferré de France exploite les coordonnées de ses correspondants dans une base de données ayant pour unique finalité la gestion et le suivi des courriers. Vous disposez auprès de RFF d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant".

RFF est aussi attentif à ce que l'ensemble des services de transport puissent se développer de manière harmonieuse sur son réseau. C'est dans cet esprit que nous avons sollicité l'avis de l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires (ARAF) sur les conditions de mise en œuvre des navettes d'Autoroute Ferroviaire. Son avis, attendu dans le courant de l'été, participera à l'amélioration des conditions de mise en œuvre du service envisagé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement



Jacques RAPOPORT